

TABLE DES MATIÈRES

- 1. Plan de mise en œuvre pour la période 2008 – 2011**
- 2. Programme de travail thématique pluriannuel 2008 – 2011**
- 3. Programme de travail 2008 - 2009**

Commission méditerranéenne du développement durable

Plan de mise en œuvre pour la période 2008 – 2011

La CMDD a été créée en 1996 en tant qu'organe de consultation et lieu de dialogue pour les pays membres et parties prenantes du PAM dans le but de définir et de mettre en œuvre une stratégie régionale de développement durable en Méditerranée en tenant compte des recommandations des réunions des Parties contractantes, du programme Action MED 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

Depuis 2003, les travaux de la CMDD ont été essentiellement centrés sur l'élaboration de la SMDD. Depuis que cette dernière a été adoptée par les Parties contractantes à Portoroz en 2005, le défi majeur consiste désormais en sa mise en œuvre dans le cadre d'actions concrètes menées aux niveaux régional et national avec l'appui de toutes les composantes du PAM.

À cet égard, le Secrétariat propose un plan de mise en œuvre pluriannuel et un programme de travail à court terme se rattachant directement aux orientations et actions issues de la SMDD et des décisions des Parties contractantes. Il s'agit de traduire la SMDD en un plan de mise en œuvre reposant sur un programme indicatif continu sur quatre ans et en un programme de travail détaillé sur deux ans précisant les objectifs, les résultats escomptés, les dispositions de suivi et les ressources financières nécessaires.

En élaborant le plan de mise en œuvre pluriannuel, l'on a pris en compte le programme de travail de la CMDD approuvé par les Parties contractantes à Portoroz en 2005, qui accorde toute l'importance voulue aux objectifs et aux actions des sept domaines d'action prioritaires interdépendants de la SMDD, au Plan de mise en œuvre de Johannesburg, aux Objectifs du Millénaire pour le développements et au Programme de travail de la CDD-ONU.

A également été pris en compte le programme de travail thématique de la CMDD qui est organisé sur la base de six cycle de deux années, chaque cycle étant centré sur certaines "grappes" de questions thématiques issues de la CMDD. Le programme suivra aussi les cycles de mise en œuvre de la CDD-ONU, composés d'une année d'examen de l'état d'avancement des engagements et objectifs relatifs au développement durable et une année politique axée sur les décisions visant à surmonter les contraintes, obstacles et barrières du processus de mise en œuvre. Dans chaque cycle, les questions thématiques seront abordées d'une manière intégrée, en tenant compte des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable.

Avant que ne vienne à échéance le programme de travail thématique de six années de la CMDD, le Secrétariat établira un projet de programme thématique actualisé pour la période suivante de six années 2012 – 2017 en tenant compte du programme de travail pluriannuel de la CDD-ONU pour la période de six années correspondante et des décisions des réunions des Parties contractantes.

Les groupes de travail thématiques appuyés par les CAR concernés, qui ont joué un rôle important dans l'élaboration de la SMDD, réorienteront leurs rôle, fonctions et mode opératoire de la formulation à la mise en œuvre et deviendront davantage tournés vers l'action dans le but d'insérer leurs résultats dans les différents processus nationaux et régionaux.

Aux termes du mandat approuvé par les Parties contractantes à Tunis en 1997, la CMDD était censée se réunir une fois par an jusqu'en 2000 et ensuite tous les deux ans. Or, elle a continué à se réunir une fois par an. Étant donné que, dans le document sur le gouvernance, le comité de rédaction créé à la réunion extraordinaire des Points focaux du PAM à Catane en novembre 2005 devrait recommander à la prochaine réunion des Parties contractantes que la CMDD se réunisse tous les deux ans et que, de ce fait, elle ne tiendrait pas de réunion en 2008, le programme de travail a été établi pour couvrir la période 2008-2009. La mise en œuvre de ce programme de travail sera suivie par le Comité directeur de la CMDD, lequel continuera à se réunir sur une base annuelle.

Vision à long terme

La vision à long terme du plan de mise en œuvre pluriannuel est la suivante :- *poursuivre les objectifs du développement durable par l'intégration des dimensions sociale, économique et environnementale de celui-ci dans la prise de décision aux niveaux régional et national, dans le cadre d'une vaste approche participative, en vue de renforcer la paix, la stabilité et la prospérité en Méditerranée, compte tenu des menaces et des faiblesses ainsi que des forces et des opportunités qui s'y font jour.*

Buts:

Le plan de mise en œuvre trace le cap de la CMDD dans les prochaines années et prend en compte les objectifs généraux de réalisation du développement durable:

- intégration des dimensions sociale, économique et environnementale de la prise de décision en faveur du développement durable aux niveaux régional et national;
- adoption d'une approche intégrée, transsectorielle et largement participative du développement durable;
- réalisation des objectifs généraux et spécifiques de la CMDD, du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et des Objectifs du Millénaire pour le développement;
- octroi d'une assistance technique, de conseils d'experts et d'un renforcement des capacités aux pays en développement afin d'appuyer leurs efforts sur la voie d'un développement durable;
- coopération, échange d'informations et organisation d'activités conjointes et de partenariats avec les agences des Nations Unies, la Commission européenne et d'autres organisations régionales et internationales, gouvernements et groupes de la société civile, et ce en appui au développement durable;
- suivi et évaluation de la mise en œuvre du développement durable aux niveaux régional et national, accompagnés de l'établissement de rapports;
- participation effective de la société civile, des grands groupes et d'autres acteurs concernés au processus de mise en œuvre;
- recours aux outils d'information & communication, activités éducatives et initiatives de participation du public pour rehausser la visibilité de la CMDD et des progrès de la SMDD dans le cadre d'activités de sensibilisation et de promotion.

Objectifs et activités

Le plan de mise en œuvre fournit des indications claires concernant le programme de travail futur de la CMDD et les ressources nécessaires à court terme pour l'exécution d'activités spécifiques en vue de réaliser les objectifs de la SMDD.

Il est établi en sections s'articulant autour d'un certain nombre d'objectifs et contient une description des activités à exécuter, des résultats escomptés, ainsi qu'une estimation des ressources requises pour la mise en œuvre de chaque activité sur un objectif donné. Le plan de mise en œuvre sera rendu opérationnel grâce au programme de travail de la CMDD.

Le plan permet au Secrétariat de classer par ordre de priorité les activités à exécuter en tenant compte des ressources limitées dont il dispose et de fournir aux Parties contractantes un outil permettant de vérifier comment sont utilisées les ressources financières et si les résultats escomptés sont obtenus.

Il fournira aussi aux Parties contractantes une vue d'ensemble du programme de travail de la CMDD dans le court et le moyen terme pour la mise en œuvre de la SMDD ainsi que le degré de l'appui à attendre du Secrétariat au cours de l'exercice biennal concerné.

L'approche proposée dans la préparation du plan de mise en œuvre et du programme de travail de la CMDD permettra aussi de mieux recenser les activités autonomes pour lesquelles des sources de financement complémentaires autres que le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée seraient nécessaires. La plupart des activités qui seront réalisées au cours du prochain exercice biennal seront financées au titre du Fonds d'affectation spéciale.

Programme de travail thématique pluriannuel 2008 – 2011

La Quatorzième réunion ordinaire des Parties contractantes à Portoroz (Slovénie), en novembre 2005, a adopté le programme de travail de la CMDD, y compris le programme de travail thématique 2008 – 2011, en tant que cadre permettant d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la SMDD.

Le programme consiste en groupes de questions agencées en cycles de deux années, ce qui n'empêche toutefois pas la Commission, si les circonstances l'exigent, d'aborder des questions émergentes qui ne sont pas inscrites au programme de travail.

Le programme de travail thématique pour la période 2008 – 2011 est le suivant:

Cycle	Questions thématiques	Objectifs	Activités	Composantes du PAM chargées de la mise en œuvre	Questions transversales
2008 / 2009	<ul style="list-style-type: none"> Aménagement urbain durable 	<ul style="list-style-type: none"> Anticiper et planifier la croissance urbaine Renforcer la valeur du patrimoine des villes méditerranéennes Améliorer la qualité de la vie et réduire les inégalités Améliorer la gouvernance des villes 	<ul style="list-style-type: none"> Revoir la mise en œuvre des recommandations précédentes de la CMDD Promouvoir la planification de l'espace urbain qui articule les politiques de planification des transports Promouvoir l'identité des villes méditerranéennes au plan international Favoriser des transports urbains durables Renforcer les opportunités d'action politique au niveau urbain 	<ul style="list-style-type: none"> CAR/PAP Unité MED MEDCITÉS CAR/PB CAR/TDE Autres partenaires à identifier 	<ul style="list-style-type: none"> Approche et partenariat: <ul style="list-style-type: none"> Approche intégrée Approche participative Gouvernance Société civile, ONG et secteur privé Moyens: <ul style="list-style-type: none"> Éducation Ressources publiques et privées Coopération internationale Ressources fiscales Reconversion de la dette Moyens financiers novateurs Transfert et acquisition de technologies Recherche-développement Formation et renforcement des capacités Mise en œuvre et suivi: <ul style="list-style-type: none"> Indicateurs Information, communication et sensibilisation Actions pilotes Projets et actions de partenariat
	<ul style="list-style-type: none"> Transports durables 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les systèmes de transport euro-méditerranéens Améliorer l'intégration des transports routiers, ferroviaires et maritimes Découplage du développement des transports et de la croissance du PIB 	<ul style="list-style-type: none"> Instaurer un cadre de transports euro-méditerranéen durable Appuyer les politiques d'investissement et d'incitation pour stabiliser ou réduire la part du transport routier et promouvoir les systèmes de transport alternatifs Réduire la congestion et la pollution dues au trafic urbain 	<ul style="list-style-type: none"> CAR/PB Unité MED CAR/TDE REMPEC Autres partenaires à identifier 	
	<ul style="list-style-type: none"> Pollution marine: Protocole "tellurique" 	<ul style="list-style-type: none"> Prévenir et réduire la pollution d'origine terrestre en réalisant les objectifs énoncés dans le Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre, adopté en 1997 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre les plans d'action nationaux visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre Réduire les polluants d'origine industrielle Doter toutes les villes côtières de systèmes de gestion environnementale des déchets solides 	<ul style="list-style-type: none"> MED POL Unité MED CAR/PP CAR/TDE Autres partenaires à identifier 	
	<ul style="list-style-type: none"> Biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> Réduire la perte de biodiversité marine et côtière dans la région méditerranéenne Assujettir les pêches méditerranéennes à un système de gestion très complet fondé sur les écosystèmes Reconstituer les stocks de poisson méditerranéens épuisés Réglementer le développement de l'aquaculture de manière à réduire au minimum ses impacts sur l'environnement et la biodiversité marine et côtière et les conflits avec d'autres utilisations des zones côtières 	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir et compléter le réseau d'aires protégées marines et côtières Encourager la création de nouvelles générations d'aires protégées Créer au moins 30 ASPIM d'ici à la fin 2012 Assurer la coordination et la synergie des activités réalisées par les organisations et les réseaux internationaux Encourager les bonnes pratiques de pêche et d'aquaculture respectueuses de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité marine et côtière 	<ul style="list-style-type: none"> CAR/ASP Unité MED CAR/TDE UICN Autres partenaires à identifier 	

Cycle	Questions thématiques	Objectifs	Activités	Composantes du PAM chargées de la mise en œuvre	Questions transversales
2009 / 2010	<ul style="list-style-type: none"> Aménagement urbain durable 	<ul style="list-style-type: none"> Anticiper et planifier la croissance urbaine Renforcer la valeur du patrimoine des villes méditerranéennes Améliorer la qualité de la vie et réduire les inégalités Améliorer la gouvernance urbaine 	<ul style="list-style-type: none"> Revoir la mise en œuvre des recommandations précédentes de la CMDD Promouvoir la planification de l'espace urbain qui articule les politiques de planification des transports Promouvoir l'identité des villes méditerranéennes au plan international Favoriser des transports urbains durables Renforcer les opportunités d'action politique au niveau urbain 	<ul style="list-style-type: none"> CAR/PAP Unité MED MEDCITÉS CAR/PB CAR/TDE Autres partenaires à identifier 	<ul style="list-style-type: none"> Approche et partenariat: <ul style="list-style-type: none"> Approche intégrée Approche participative Gouvernance Société civile, ONG et secteur privé Moyens: <ul style="list-style-type: none"> Éducation Ressources publiques et privées Coopération internationale Ressources fiscales Reconversion de la dette Moyens financiers novateurs Transfert et acquisition de technologies Recherche-développement Formation et renforcement des capacités Mise en œuvre et suivi: <ul style="list-style-type: none"> Indicateurs Information, communication et sensibilisation Actions pilotes Projets et actions de partenariat
	<ul style="list-style-type: none"> Transports durables 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les systèmes de transport euro-méditerranéens Améliorer l'intégration des transports routiers, ferroviaires et maritimes Découplage du développement des transports et de la croissance du PIB 	<ul style="list-style-type: none"> Instaurer un cadre de transports euro-méditerranéen durable Appuyer les politiques d'investissement et d'incitation pour stabiliser ou réduire la part du transport routier et promouvoir les systèmes de transport alternatifs Réduire la congestion et la pollution dues au trafic urbain 	<ul style="list-style-type: none"> CAR/PB Unité MED CAR/TDE REMPEC Autres partenaires à identifier 	
	<ul style="list-style-type: none"> Énergie et changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir des politiques d'économies d'énergies et d'énergies renouvelables Accès à l'électricité Appui à la mise en œuvre du Protocole de Kyoto Adaptation au changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> Encourager les acteurs économiques et les consommateurs/ménages à adopter des habitudes et approches durables d'économies d'énergie Encourager les mécanismes et réglementations économiques destinés à promouvoir les énergies renouvelables Appuyer les investissements pour améliorer l'accès à l'électricité 	<ul style="list-style-type: none"> MEDREP Unité MED OME CAR/PB CAR/PP CAR/TDE Autres partenaires à identifier 	
	<ul style="list-style-type: none"> Gestion intégrée des zones côtières 	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir une gestion et un développement intégrés et équilibrés des zones côtières Garantir à tous le libre accès au rivage Préserver, mettre en valeur ou restaurer le patrimoine côtier Éviter une urbanisation linéaire et continue Réduire la vulnérabilité des zones sensibles aux risques naturels 	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir les approches et projets de gestion intégrée des zones côtières et des bassins versants Appliquer des plans spécifiques pour la gestion durable et le développement des îles Prévenir l'urbanisation linéaire et continue des zones côtières Mettre en valeur le patrimoine des zones côtières, notamment par les activités productives traditionnelles qui font partie de leur identité, maintenir des ceintures vertes agricoles et boisées et aménager des corridors écologiques 	<ul style="list-style-type: none"> CAR/PAP Unité MED CAR/TDE Autres partenaires à identifier 	

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CMDD – QUESTIONS THÉMATIQUES

Cycle	Questions thématiques	Objectifs	Activités	Composantes du PAM chargées de la mise en œuvre	Questions transversales
2010 / 2011	EXAMEN D'ENSEMBLE DE LA SMDD				

Programme de travail 2008-2009

I. Élaboration de stratégies nationales de développement durable

À la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992, aux termes d'Action 21, les gouvernements se sont engagés à établir et mettre en œuvre des stratégies nationales de développement durable. En 2001, les pays méditerranéens ont pris l'engagement d'élaborer des SNDD. La SMDD est une stratégie-cadre sur la base de laquelle les pays peuvent formuler leurs stratégies de développement nationales en tenant compte de leurs objectifs spécifiques propres, des aspirations de la société civile et du secteur privé, tout en tenant dûment compte des objectifs de la SMDD et des autres engagements régionaux et internationaux.

But:

Stratégies nationales de développement durable dans les pays méditerranéens.

Objectif:

Élaborer ou actualiser les stratégies nationales de développement durable dans les pays méditerranéens avec une large participation de la société civile et des autres parties prenantes en tenant dûment compte de la vision, des orientations et des objectifs de la SMDD.

Activités:

1. Aider les quatre nouveaux pays (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Liban, Tunisie) dans l'élaboration de leur SNDD avec le concours financier du Programme Azahar de l'Espagne;
2. Organiser la deuxième Session de travail sur les enjeux et opportunités de la formulation des SNDD afin de promouvoir les meilleures pratiques et enseignements tirés de l'élaboration des stratégies de développement durable;
3. Rechercher des ressources financières complémentaires auprès d'institutions et pays donateurs afin d'aider un plus grand nombre de Parties contractantes à élaborer leur SNDD.

Résultats escomptés:

1. Élaboration de leur SNDD par les quatre nouveaux pays (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Liban, Tunisie).
2. La deuxième Session de travail sur les enjeux et opportunités de la formulation des SNDD est organisée avec succès;
3. Un complément de ressources financières est obtenu auprès d'institutions ou pays donateurs pour l'élaboration des SNDD.

Risques:

- a) manque d'une adhésion politique de haut niveau dans le pays pour la formulation de la SNDD;
- b) absence de participation de la société civile et des autres parties prenantes au processus; et
- c) non disponibilité d'un complément de ressources financières pour lancer de nouvelles initiatives visant à élaborer la SNDD.

Indicateurs:

Progrès réalisés dans la formulation de la SNDD par les nouveaux pays et obtention d'un complément de ressources financières pour cette formulation.

II. Groupes de travail sur les questions thématiques et transversales

Le développement durable implique toute une série d'éléments, notamment des lois et réglementations, des politiques, la participation des parties prenantes, l'information-communication, l'intégration de considérations scientifiques, technologiques, économiques, culturelles et sociales.

Le programme de travail de la CMDD prévoit la création de groupes de travail chargés de traiter les questions thématiques de manière intégrée en tenant compte de multiples enjeux. Ces groupes de travail offrent un cadre à la participation de la communauté scientifique et des réseaux scientifiques et professionnels nationaux, régionaux et internationaux, en plus des institutions et organisations qualifiées, pour se consacrer aux aspects sectoriels spécifiques et aux aspects transversaux de la question thématique à l'examen. Les groupes de travail devront aborder les questions thématiques du point de vue de tous ces objectifs multiples plutôt que du seul objectif de la protection de l'environnement.

But:

Formuler des orientations politiques sur les questions thématiques spécifiques et les questions transversales de la SMDD, telles que consignées dans le programme de travail thématique de la CMDD.

Objectif:

Examiner chaque domaine thématique retenu dans le programme de travail de la CMDD, et ce dans le cadre global de la SMDD et d'une manière intégrée en abordant pleinement les questions transversales.

Activités:

1. Constituer des groupes de travail thématiques ayant des structures et des modes opératoires similaires pour traiter "Agriculture de qualité et développement rural durable", "Tourisme durable", "Pollution marine" et "Biodiversité";
2. Organiser des ateliers régionaux pour évaluer les résultats des groupes de travail thématiques et formuler des recommandations politiques;
3. Soumettre les résultats des groupes de travail thématiques à la CMDD, pour examen.

Résultats escomptés:

1. Les groupes de travail chargés de traiter les questions thématiques du programme de travail de la CMDD sont mis sur pied;
2. Propositions politiques émanant des ateliers régionaux sur les questions thématiques;
3. Recommandations de la CMDD aux Parties contractantes sur la base des résultats des groupes de travail thématiques.

Risques:

Absence de participation de la communauté scientifique, des instances professionnelles et des organisations internationales et régionales aux groupes de travail thématiques.

Indicateurs:

Large participation de la communauté scientifique et des instances professionnelles aux groupes de travail et recommandations politiques judicieuses aux pays sur les questions thématiques à l'examen.

III. Synergies avec d'autres initiatives relatives au développement durable

Le resserrement de la coopération avec les institutions régionales et internationales tant au sein qu'en dehors des Nations Unies, et notamment avec la CDD-ONU, le réseau sur le DD de l'UE et les travaux de l'OCDE est déterminant pour la mise en œuvre de la SMDD. De même, il conviendrait d'encourager le renforcement des relations avec d'autres réseaux se consacrant au développement durable aux niveaux régional et international tels que le CIHEAM et le CEDARE. Cette collaboration devrait être poursuivie dans tous les cadres pertinents, et notamment grâce à des dispositions prévoyant un partenariat sur des questions spécifiques.

But:

Amélioration de la collaboration et des synergies avec d'autres institutions et initiatives relatives au développement durable aux niveaux international et régional.

Objectif:

La mise en œuvre de la SMDD se fait en synergie et coopération avec les travaux d'autres institutions internationales et régionales à travers des relations renforcées avec d'autres cadres dédiés au développement durable.

Activités:

1. Développer les synergies avec le processus de mise en œuvre de la stratégie de développement durable de l'UE;
2. Renforcer les synergies avec d'autres cadres et réseaux de coopération internationaux et régionaux tels que l'Initiative "Horizon 2020";
3. Participer aux réunions de la CDD-ONU sur les questions thématiques pertinentes pour le programme de travail de la CMDD;
4. Améliorer la convergence avec des approches sous-régionales telles que l'Initiative Adriatique-Ionienne et le Partenariat pour la mer Adriatique.

Résultats escomptés:

1. Meilleure synergie avec la stratégie de développement durable de l'UE;
2. Un certain nombre d'initiatives en faveur d'"Horizon 2020" sont exécutées pour la dépollution de la Méditerranée en tenant compte des objectifs de la SMDD;
3. Synergie accrue avec le programme de travail de la CDD-ONU;

4. Convergence avec des initiatives sous-régionales dans le cadre d'activités de coopération bilatérale.

Risques:

Un déficit de reconnaissance du statut de la CMDD aux niveaux international, régional et national pourrait entamer la crédibilité et la pertinence de la SMDD en tant que cadre régional pour le développement durable en Méditerranée.

Indicateurs:

La CMDD est parvenue à créer des synergies et une coordination avec des institutions et cadres internationaux, régionaux et nationaux dédiés au développement durable.

IV. Suivi et évaluation

Il est nécessaire d'identifier des indicateurs de progrès de la stratégie afin de suivre sa mise en œuvre. Ce point est déterminant pour déceler les avancées, tirer des enseignements essentiels et procéder à des ajustements, s'il y a lieu. Il importe aussi de promouvoir l'obligation de rendre compte. Les objectifs du développement durable seront atteints plus efficacement s'ils font l'objet d'un bon suivi. Les indicateurs préciseront ce qu'il convient de suivre, par qui et à quel moment. Dans le cas de la SMDD, l'on aura recours à des macroindicateurs de premier plan pour en suivre la mise en œuvre.

But:

Mettre en place des systèmes de suivi et d'évaluation continus sur la base d'indicateurs clairs afin de repérer et orienter les progrès.

Objectif:

Mettre au point des indicateurs de développement durable pour suivre la mise en œuvre de la SMDD aux niveaux régional et national.

Activités:

1. Instaurer un jeu de macroindicateurs pour suivre la mise en œuvre de la SMDD;
2. Instaurer un cycle de suivi sur deux années pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie, le premier exercice ayant lieu en 2009;
3. Réaliser un bilan approfondi tous les cinq ans, le premier étant établi en 2010;
4. Organiser des ateliers sur les domaines d'action prioritaires de la SMDD.

Résultats escomptés:

1. Instauration d'un jeu de 34 indicateurs prioritaires;
2. Réalisation de la première évaluation biennale en 2009;
3. Lancer les préparatifs du bilan approfondi de 2010;
4. Trois ateliers thématiques organisés sur des domaines prioritaires de la SMDD.

Risques:

Le manque d'informations et de données crédibles et fiables sur les tendances, pressions, et réponses environnementales, sociales et économiques rendra difficile la tâche de déterminer des indicateurs pour relever les tendances, déceler les évolutions et dépister les avancées. L'absence, au niveau national, d'une capacité à faire rapport sur la mise en œuvre de la stratégie pourrait aussi poser problème.

Indicateurs:

Un jeu d'indicateurs, assorti d'objectifs et d'échéanciers, sera mis au point.

V. Participation de la société civile et du secteur privé à la CMDD

La participation de toutes les parties prenantes est fondamentale pour la mise en œuvre de la SMDD. La composition de la Commission méditerranéenne du développement durable prévoit la participation à ses travaux de la société civile, des acteurs socio-économiques et des autorités locales. Il y a tout lieu de renforcer la participation et d'élargir la représentation de ces groupes au sein de la CMDD. Il importe aussi que ces groupes soient entièrement acquis à la réalisation des objectifs de la SMDD car cela renforcera grandement les chances de succès de sa mise en oeuvre.

But:

Assurer une participation élargie, une adhésion plus forte et une implication plus profonde de la société civile, des acteurs socio-économiques et des autorités locales aux travaux de la CMDD et à la mise en œuvre de la stratégie.

Objectif:

La société civile, le secteur privé et d'autres groupes de parties prenantes seront mieux représentés et prendront une part plus active aux travaux de la CMDD et à la mise en œuvre de la SMDD.

Activités:

1. Identifier les groupes de la société civile, les acteurs socio-économiques et les autorités locales actifs dans le domaine du développement durable;
2. Faciliter et appuyer la participation de la société civile, des acteurs socio-économiques et des autorités locales aux travaux de la CMDD;
3. Appliquer la décision des Parties contractantes concernant la représentation au sein de la CMDD.

Résultats escomptés:

1. Établissement d'une liste à jour des groupes de la société civile, des acteurs socio-économiques et des autorités locales susceptibles de participer aux travaux de la CMDD. À cette fin, une utilisation judicieuse de l'annuaire "Who's Who" le plus récent est envisagée;
2. L'on relève une participation élargie et accrue de la société civile, des acteurs socio-économiques et des autorités locales à la CMDD;

3. La composition de la CMDD reflète la décision des Parties contractantes.

Indicateurs:

La composition de la CMDD se caractérise par une participation élargie et une association plus active à ses travaux des représentants de la société civile, des acteurs socio-économiques et des autorités locales.

Risques:

L'adhésion des groupes de la société civile, des acteurs socio-économiques et du secteur privé dépend des réponses que la stratégie apporte à leurs motivations et à leurs aspirations. Si leur adhésion et leur implication ne sont pas garanties, la mise en œuvre de la SMDD en sera affaiblie.

VI. Visibilité et sensibilisation accrues

La formulation de la SMDD a été un grand défi mais sa mise en œuvre est encore plus complexe. À cet égard, l'engagement effectif de toutes les parties prenantes est d'une extrême importance. Aussi la mise en œuvre de la SMDD aux niveaux régional et national implique-t-elle une bonne communication avec les décideurs et la société civile et leur sensibilisation afin d'obtenir leur participation et leur réelle appropriation du processus. Cela dépasse de loin les simples initiatives de relations publiques et nécessite des campagnes d'information et la mobilisation des médias.

But:

Rehausser la visibilité, aiguïser la perception et la prise de conscience des travaux de la CMDD, des objectifs et des progrès de la SMDD en vue de renforcer l'appropriation de celle-ci par les institutions internationales, les décideurs nationaux et la société civile.

Objectif:

Prise de conscience et acceptation accrues des travaux de la CMDD et des progrès de la SMDD aux niveaux international et régional par le recours aux outils d'information et de communication et aux médias. Mise en œuvre de la Stratégie IC pour la SMDD.

Activités:

1. Dans le cadre de la mise en place d'*InfoPAM*, appuyer, gérer, actualiser et progressivement améliorer le site web de la SMDD, notamment le magazine en ligne *EcoMedia*, et le CMS Intranet, en vue de transmettre une information concise, précise et objective sur les objectifs et les progrès de la SMDD;
2. Organiser chaque année la Journée MED et le Prix méditerranéen du développement durable, en mobilisant les principales parties prenantes à tous les niveaux dans la région;
3. Diffuser largement *Mediterranea*, la vidéo consacrée au 30^e anniversaire de la Convention de Barcelone;
4. Planifier, produire et diffuser des réalisations audiovisuelles sur des questions thématiques de la SMDD;
5. Planifier et organiser des présentations régionales et nationales de la SMDD, des réunions, des cours de formation et des conférences aux médias pour rehausser les images de la CMDD et de la SMDD aux niveaux international, régional et national.

Résultats escomptés:

1. Amélioration du site web de la SMDD, qui est pleinement étoffé pour répondre aux besoins des utilisateurs et des parties prenantes et relié au site web du PAM/PNUE rénové et pour finir au Portail PAM/PNUE envisagé (*InfoPAM*);
2. la Journée MED et le Prix méditerranéen sont organisés;
3. La vidéo *Mediterranea* est largement diffusée;
4. Deux nouvelles réalisations audiovisuelles sur des questions thématiques de la SMDD sont produites et diffusées;
5. Des présentations, réunions et conférences aux médias ont lieu aux niveaux régional et national.

Indicateurs:

Niveau plus élevé de sensibilisation aux niveaux régional et national, associé à un ample traitement par les médias des activités de la CMDD et des progrès de la SMDD.

Risques:

L'obtention des résultats escomptés peut être compromise par le manque des ressources nécessaires, une proactivité insuffisante des utilisateurs pour fournir l'information en retour, l'absence des capacités professionnelles appropriées et une faible activité des acteurs concernés au niveau national.

Programme de travail de la CMDD proposé pour l'exercice biennal 2008 – 2009

I. Élaboration de stratégies nationales de développement durable

But:

Stratégies nationales de développement durable dans les pays méditerranéens

Objectif:

Élaborer ou actualiser les stratégies nationales de développement durable dans les pays méditerranéens avec une large participation de la société civile et d'autres parties prenantes, en tenant dûment compte de la vision, des orientations et des objectifs de la SMDD.

Indicateurs:

Progrès réalisés dans la formulation de la SNDD par les nouveaux pays et obtention d'un complément de ressources financières à cet effet.

Risques:

a) manque d'une adhésion politique de haut niveau dans le pays pour la formulation de la SNDD; b) absence de participation de la société civile et des autres parties prenantes au processus; et c) non disponibilité d'un complément de ressources financières pour lancer de nouvelles initiatives visant à élaborer la SNDD.

Activités	Résultats escomptés	Composantes du PAM chargées de la mise en oeuvre	2008			2009		
			Fonds d'affectation en €	Fonds externes	CE	Fonds d'affectation en €	Fonds externes	CE
Aider les quatre nouveaux pays (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Liban, Tunisie) dans l'élaboration de leur SNDD avec le concours financier du programme Azahar de l'Espagne	Élaboration de leur SNDD par les quatre nouveaux pays (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Liban, Tunisie)	Secrétariat et toutes composantes du PAM						
Organiser la deuxième Session de travail sur les enjeux et opportunités de la formulation des SNDD afin de promouvoir les meilleures pratiques et enseignements tirés de l'élaboration de stratégies de développement durable	La deuxième Session de travail sur les enjeux et opportunités de la formulation des SNDD est organisée avec succès	Secrétariat						
Rechercher un complément de ressources financières auprès d'institutions et pays donateurs afin d'aider un plus grand nombre de Parties contractantes à élaborer leur SNDD	Un complément de ressources financières est obtenu auprès d'institutions ou pays donateurs pour l'élaboration de SNDD	Secrétariat						

II. Groupes de travail sur les questions thématiques et transversales

But:

Formuler des orientations politiques sur les questions thématiques spécifiques et les questions transversales de la SMDD, telles que consignées dans le programme de travail thématique de la CMDD.

Objectif:

Examiner chaque domaine thématique retenu dans le programme de travail de la CMDD, et ce dans le cadre global de la SMDD et d'une manière intégrée en abordant pleinement les questions transversales

Indicateurs:

Large participation de la communauté scientifique et des instances professionnelles aux groupes de travail, et recommandations politiques judicieuses aux pays sur les questions thématiques à l'examen

Risques:

Absence de participation de la communauté scientifique, des instances professionnelles et des organisations internationales et régionales aux groupes de travail thématiques

Activités	Résultats escomptés	Composantes du PAM chargées de la mise en oeuvre	2008			2009		
			Fonds d'affectation en €	Fonds externes	CE	Fonds d'affectation en €	Fonds externes	CE
Constituer des groupes de travail thématiques ayant des structures et des modes opératoires similaires pour traiter: a. Agriculture de qualité et développement rural durable; b. Tourisme durable; c. Pollution marine; et d. Biodiversité;	Les groupes de travail chargés de traiter les questions thématiques du programme de travail de la CMDD sont mis sur pied	a. CAR/PB b. CAR/PB c. MED POL d. CAR/ASP						
Organiser des ateliers régionaux pour évaluer les résultats des groupes de travail thématiques et formuler des recommandations politiques	Propositions politiques émanant des ateliers régionaux sur les questions thématiques	Secrétariat et toutes les composantes du PAM						
Soumettre les résultats des groupes de travail thématiques à la CMDD, pour examen	Recommandations de la CMDD aux Parties contractantes sur la base des résultats des groupes de travail thématiques	Secrétariat et toutes les composantes du PAM						

III. Synergies avec d'autres initiatives relatives au développement durable

But:

Amélioration de la collaboration et des synergies avec d'autres institutions et initiatives relatives au développement durable aux niveaux régional et international.

Objectif:

La mise en œuvre de la SMDD se fait en synergie et coopération avec les travaux d'autres institutions régionales et internationales à travers des relations renforcées avec d'autres cadres dédiés au développement durable.

Indicateurs:

La CMDD est parvenue à créer des synergies et une coordination avec des institutions et cadres internationaux, régionaux et nationaux dédiés au développement durable

Risques:

Un déficit de reconnaissance du statut de la CMDD aux niveaux international, régional et national pourrait entamer la crédibilité et la pertinence de la CMDD en tant que cadre régional dédié au développement durable en Méditerranée

Activités	Résultats escomptés	Composantes du PAM chargées de la mise en œuvre	2008			2009		
			Fonds d'affectation en €	Fonds externes	CE	Fonds d'affectation en €	Fonds externes	CE
Développer des synergies avec le processus de mise en œuvre de la stratégie de développement durable de l'UE	Meilleure synergie avec la stratégie de développement durable de l'UE	Secrétariat						
Renforcer les synergies avec d'autres cadres et réseaux de coopération internationaux et régionaux tels que l'Initiative Horizon 2020	Un certain nombre d'initiatives en faveur d'Horizon 2020 sont exécutées pour la dépollution de la Méditerranée en tenant compte des objectifs de la SMDD	Secrétariat						
Participer aux réunions de la CDD-ONU traitant de questions thématiques pertinentes pour le programme de travail de CMDD	Synergie accrue avec le programme de travail de la CDD-ONU	Secrétariat						
Améliorer la convergence avec des approches sous-régionales telles que l'Initiative Adriatique-Ionienne et le Partenariat pour la mer Adriatique	Convergence avec des initiatives sous-régionales dans le cadre d'activités de coopération bilatérale	Secrétariat						

IV. Suivi et évaluation

But:

Mettre en place des systèmes de suivi et d'évaluation continus sur la base d'indicateurs clairs afin de repérer et orienter les progrès.

Objectif:

Mettre au point des indicateurs de développement durable pour suivre la mise en œuvre de la SMDD aux niveaux régional et national.

Indicateurs:

Un jeu d'indicateurs, assorti d'objectifs et d'échéanciers, est mis au point.

Risques:

Le manque d'informations et de données crédibles et fiables sur les tendances, pressions, et réponses environnementales, sociales et économiques rendra difficile la tâche de déterminer des indicateurs pour relever les tendances, déceler les évolutions et dépister les avancées. L'absence, au niveau national, d'une capacité à faire rapport sur la mise en œuvre de la stratégie pourrait aussi poser problème.

Activités	Résultats escomptés	Composantes du PAM chargées de la mise en oeuvre	2008			2009		
			Fonds d'affectation en €	Fonds externes	CE	Fonds d'affectation en €	Fonds externes	CE
Instaurer un jeu de macroindicateurs pour suivre la mise en œuvre de la SMDD	Instauration d'un jeu de 34 indicateurs prioritaires	CAR/PB						
Instaurer un cycle de suivi sur deux années pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie, le premier exercice ayant lieu en 2009	La première évaluation biennale est établie en 2009	CAR/PB						
Réaliser un bilan approfondi tous les cinq ans, le premier étant établi en 2010	Lancement des préparatifs du bilan approfondi de 2010	Secrétariat et toutes les composantes du PAM						
Organiser un atelier sur les domaines d'action prioritaires de la SMDD	Trois ateliers thématiques organisés sur des domaines d'action prioritaires de la SMDD	Secrétariat et toutes les composantes du PAM						

V. Participation de la société civile et du secteur privé à la CMDD

But:

Assurer une participation élargie, une adhésion plus forte et une implication plus profonde de la société civile, des acteurs socio-économiques et des autorités locales aux travaux de la CMDD et à la mise en œuvre de la stratégie

Objectif:

La société civile, le secteur privé et d'autres groupes de parties prenantes seront mieux représentés et prendront une part plus active aux travaux de la CMDD et à la mise en œuvre de la SMDD

Indicateurs:

La composition de la CMDD se caractérise par une participation élargie et une association plus active à ses travaux des représentants de la société civile, des acteurs socio-économiques et des autorités locales.

Risques:

L'adhésion des groupes de la société civile, des acteurs socio-économiques et du secteur privé dépend des réponses que la stratégie apporte à leurs motivations et à leurs aspirations. Si leur adhésion et leur implication ne sont pas garanties, la mise en œuvre de la SMDD en sera affaiblie

Activités	Résultats escomptés	Composantes du PAM chargées de la mise en oeuvre	2008			2009		
			Fonds d'affectation en €	Fonds externes	CE	Fonds d'affectation en €	Fonds externes	CE
Identifier les groupes de la société civile, les acteurs socio-économiques et les autorités locales actifs dans le domaine du développement durable	Établissement d'une liste à jour des groupes de la société civile, des acteurs socio-économiques et des autorités locales susceptibles de participer aux travaux de la CMDD. À cette fin, une utilisation judicieuse de l'annuaire "Who's Who" le plus récent est envisagée.	Secrétariat						
Faciliter et appuyer la participation de la société civile, des acteurs socio-économiques et des autorités locales aux travaux de la CMDD	L'on relève une participation élargie et accrue de la société civile, des acteurs socio-économiques et des autorités locales à la CMDD	Secrétariat						
Appliquer la décision des Parties contractantes concernant la représentation au sein de la CMDD	La composition de la CMDD reflète la décision des Parties contractantes.	Secrétariat						

VI. Visibilité et sensibilisation accrues

But:

Rehausser la visibilité, aiguïser la perception et la prise de conscience des travaux de la CMDD, des objectifs et des progrès de la SMDD en vue de renforcer l'appropriation de celle-ci par les institutions internationales, les décideurs nationaux et la société civile

Objectif:

Prise de conscience et acceptation accrues des travaux de la CMDD et des progrès de la SMDD aux niveaux international et régional par le recours aux outils d'information et de communication et aux médias. Mise en œuvre de la Stratégie IC pour la SMDD

Indicateurs:

Degré plus élevé de sensibilisation aux niveaux régional et national, associé à un ample traitement par les médias des activités de la CMDD et des progrès de la SMDD

Risques:

L'obtention des résultats escomptés peut être compromise par le manque des ressources nécessaires, une proactivité insuffisante des utilisateurs pour fournir l'information en retour, l'absence des capacités professionnelles appropriées et une faible activité des acteurs concernés au niveau national

Activités	Résultats escomptés	Composante s du PAM chargées de la mise en oeuvre	2008			2009		
			Fonds d'affectation en €	Fonds externes	CE	Fonds d'affectation en €	Fonds externes	CE
Dans le cadre de la mise en place d'InfoPAM, appuyer, gérer, actualiser et progressivement améliorer le site web de la SMDD, notamment le magazine en ligne EcoMedia, et le CMS Intranet, en vue de transmettre une information concise, précise et objective sur les objectifs et les progrès de la SMDD	Amélioration du site web de la SMDD, qui est pleinement étoffé pour répondre aux besoins des utilisateurs et des parties prenantes et relié au site web du PAM/PNUE rénové et pour finir au Portail PAM/PNUE envisagé (InfoPAM)	Info/RAC						
Organiser chaque année la Journée MED et le Prix méditerranéen du développement durable, en mobilisant les principales parties prenantes à tous les niveaux dans la région	La journée MED et le Prix méditerranéen du développement durable ont lieu	Info/RAC						
Diffuser largement <i>Mediterranea</i> , la vidéo consacrée au 30 ^e anniversaire de la Convention de Barcelone	La vidéo <i>Mediterranea</i> est largement diffusée	Info/RAC						

Activités	Résultats escomptés	Composante s du PAM chargées de la mise en oeuvre	2008			2009		
			Fonds d'affectation en €	Fonds externes	CE	Fonds d'affectation en €	Fonds externes	CE
Planifier, produire et diffuser des réalisations audiovisuelles sur des questions thématiques de la SMDD	Deux nouvelles réalisations audiovisuelles sur des questions thématiques de la SMDD sont produites et diffusées	Info/RAC						
Planifier et organiser des présentations régionales et nationales de la SMDD, des réunions, des cours de formation et des conférences aux médias pour rehausser les images de la CMDD et de la SMDD aux niveaux international, régional et national	Des présentations, réunions et conférences médias ont lieu aux niveaux régional et national	Info/RAC						